



COMPTE RENDU REUNION

DU 16 février 2026



Clubs Présents:

TAMercantour- VSBiotois- IFCNice – UCGrasse
– Beausoleil -Cavigal – Carros Team cycliste –
Terra Team – USPégomas- Trinite Sports

Prochaine Réunion:

En préambule, Pierre Marmillod souhaite une bonne année à tous les présents.

Les licences : il n'y a plus de mutation à demander. Au 15 décembre les licences sont libres « de droit » et les changements de clubs sont libres.

Dans la mesure du possible, la commission n'intervient pas dans les conflits qui pourraient exister.

Les chèques à remettre à la commission :

- un chèque de caution de 500 euros qui ne sera pas encaissé et rendu au club si ce dernier organise une course.
- Un chèque de caution non encaissé de 100 euros qui sera mis en banque si le club ne fournit pas de signaleurs pour les courses commission.
- Une chèque de 100 euros encaissé pour la participation à la vie de la commission.

Saison de cyclo cross :

3 courses ont été organisées au lieu de 6 du fait des intempéries. Il y a eu entre 130 et 150 participants en moyenne. Depuis 3 ans reprise du CHALLENGE KIDS 06 qui amène beaucoup d'enfants.

Merci à Patrick Dufour, Cyrille Rayebois et Julien Amadori pour les organisations.

8 représentants du comité ont participé au championnat fédéral de cyclo cross : Pierre, Hugo et Sébastien Marmillod, Nicolas Panzolini, Liam Cauet, Maël Epailly et les frères Pype qui font un podium en pupille et benjamin.

Leur père, Matthias n'a pas été autorisé à courir car le règlement du cyclo cross indique que « les coureurs ayant participé à des manches de coupe de France en cyclo cross FFC ne sont pas admis à courir le championnat »

Gentlemen de Carros :

Cette année est la 2^{ème} meilleure participation avec 207 coureurs inscrits et 96 départs. Augmentation de la catégorie famille qui passe de 10 à 25 et solo de 12 à 24.

Pour la catégorie gentlemen il y avait environ 62 équipes.

L'année prochaine le parcours sera modifié pour éviter le passage devant Amazon.

Il serait souhaitable de sensibiliser les coureurs à ne pas rouler sur le parcours afin de faciliter le travail des signaleurs qui ne repèrent pas toujours qui est en course. Il y a à proximité la piste cyclable pour s'échauffer.

Redémarrage de la saison :

Comme demandé par certains clubs, Pierre a mis sur le calendrier, les épreuves du Gard et de l'Hérault où les coureurs peuvent se rendre quand il n'y a pas de course dans le 06.

Le 22 février Valréas Vaucluse, circuit vallonné accessible à tous

Le 8 mars Mejan les Ales , circuit de 25 kms vallonné

Inscription Hello asso :

La commission a accepté le paiement sur place mais nous nous apercevons que les gens ne viennent pas et ce, sans prévenir. Cela ne paraît pas équitable par rapport au coureur qui fait l'effort de payer en carte bleue et qui n'est pas remboursé s'il ne vient pas courir.

Il a donc été décidé la suppression du paiement sur place, les gens devant payer à la carte bleue.

L'inscription sur place des coureurs uniquement FSGT est possible mais ce sera dans le premier quart d'heure de l'ouverture des dossards et avec une majoration de 4 euros comme actuellement.

Les coureurs d'autres fédérations doivent s'inscrire sur Hello Asso.

Etant donné la recrudescence des erreurs à l'inscription avec des numéros de licences éronés, des points d'interrogation etc, toute inscription non conforme sur la plate forme ne sera pas validée et remboursée au coureur. Il devra s'inscrire sur place avec 4 euros de majoration.

Tour des Vallées

Tous les participants de l'année dernière ont reçu un mail. Les étapes sont sensiblement les mêmes sauf la dernière qui passe par Trigance.

Nous espérons plus de participation de minimes et cadets. L'engagement est à 50 euros pour les coureurs FSGT.

Questions et infos diverses :

Le championnat fédéral aura lieu près de Dijon sur un circuit vallonné. Il est à signaler une difficulté probable avec le vent.

Le contre la montre individuel débutera le vendredi après midi, suivi par celui par équipe le samedi matin.

Oliver Delaye demande des précisions sur le nouveau point de règlement voté à l'AG sur les « coureurs hors clous ».

Le point de règlement est le suivant :

- **Cas exceptionnel :** *Tout coureur dont la licence n'entre pas dans le règlement FSGT départemental 06, pourra toutefois obtenir une licence au titre de l'esprit social de la fédération, dans le cas où une maladie grave ou un accident auraient réduit ses capacités à long terme. (Sont exclus les accidents type fractures clavicule, bassin, bras etc, rétablies). Cette admission se fera sur présentation de justificatifs médicaux avec carte de reconnaissance du statut d'Handicapé, et donnera lieu à une licence provisoire. Celle-ci sera suspendue si la performance du coureur devient manifestement supérieure ou en cas de plusieurs victoires. Cette licence n'est valable que dans le 06.*

Cyril Rayebois demande les conditions d'accueil d'un mineur à l'entraînement, et la responsabilité du club en cas d'accident. Faut-il des gens diplômés pour encadrer ?

Il lui est conseillé d'appeler Arnaud Berthier pour plus d'éclaircissement.

